

Comment fonctionne pratiquement la Chapelle des Minimes ?

A quoi est-ce que je m'engage comme membre de l'ensemble ?

Bienvenue dans la grande famille de La Chapelle des Minimes! Grâce à notre projet mensuel "Minimes Cantat" nous nous harmonisons en étant à l'écoute l'un de l'autre, non seulement musicalement, mais aussi dans le cadre d'entraide et de sympathie.

NOUVEAUX ARRIVANTS :

1. Audition pour les nouveaux arrivants :

- **Chœur** : une audition en quatuor est organisée avant la première répétition chorale, évaluation de la tessiture vocale et lecture d'un bref texte en allemand. Pas de participation à un concert sans audition.

- **Orchestre** : une audition à la fin de la première répétition a lieu devant le chef (Julius) et la konzertmeisterin.

Si le résultat de l'audition est positif, l'**adresse e-mail** des nouveaux arrivants sera ajoutée au mailing choristes ou instrumentistes et on donnera le mot de passe d'accès à la section « membres » du site WEB. Ils envoient aussi une photo à Françoise Driesens pour la mettre sur le site (dans la partie limitée aux membres).

On peut être ajouté avec son n° de GSM au groupe Whatsapp interne « Trompettes et Timbales ». C'est très utile les weekends de concerts. La communication officielle à chœur et orchestre se fait par mail.

La farde noire des choristes donne une homogénéité à l'ensemble pendant les concerts. Elle doit être rendue si on quitte La Chapelle des Minimes.

2. Cotisation :

- Une participation aux frais sous forme de cotisation annuelle d'un montant de 60€ (ou 5€/mois) minimum est demandée à tous les choristes et instrumentistes, à verser sur le compte de la Chapelle des Minimes.

A partir de 120€ par an (10€/mois), vous devenez « Ami des Minimes » et, sauf contre ordre de votre part, votre nom figurera dans chaque programme dans la rubrique des donateurs.

(Chapelle des Minimes : IBAN : **BE40 1030 9962 8263** BIC : **NICABEBB**)

MEMBRES :

Toute personne qui rejoint la Chapelle des Minimes peut devenir membre de l'asbl sur simple demande à adresser à un membre du CA. Une fois membre de l'asbl, il/elle s'engage à participer (ou à se faire représenter) à l'Assemblée Générale annuelle qui a lieu à la fin de la répétition générale du samedi lors du dernier concert du mois de juin. **Elle jouit ainsi du droit de vote dans les décisions à prendre concernant l'asbl .**

PRESENCES :

- La continuité et l'engagement sont un gage de qualité.

Participer idéalement à 7 concerts sur les 10 de la saison et prévenir Joëlle Hoet (régie chœur) et Dominique Habran (régie orchestre) dès que possible des absences planifiées.

Soprano: Isabelle van Bastelaer: isabelle.vanbastelaer@gmail.com (+32 474 37 28 99) / alto : Andrea Westerhof Lofflerova: alofflerova@gmail.com (+32 496 25 71 22) / tenor : Frédéric Matagne : frederic.matagne@me.com (+32 497 49 86 09)/ basse : Jan Szczodrowski: jan.szczodrowski@gmail.com (+32 486 51 81 62)/ Joëlle : joelle.hoet@hotmail.com (+32 476 30 26 45)

Dominique: domas77@hotmail.com (+32 497 02 10 27)

- Par concert, assister à toutes les répétitions, à savoir :

- **Instrumentistes** : 2x lundi de 20h à 22h/ 1x samedi de 15h à 17h*/1x raccord et concert dimanche de 15h30* à 18h
- **Choristes** : 3x mercredi de 20h à 22h/ 1x samedi de 15h à 17h*/ 1x raccord et concert dimanche de 15h15* à 18h

*horaires pouvant changer légèrement selon les contraintes de l'église ou du chef du mois.

Dans le cas de plus d'une absence à une répétition ou d'absence lors du samedi de la générale, le musicien, choriste ou instrumentiste, doit impérativement contacter le chef d'orchestre pour voir si la participation au concert est possible.

TRAVAIL :

- avoir pris connaissance et commencé l'étude des partitions avant la première répétition.
- accepter de travailler en petit groupe (octuor/quatuor de voix ou d'instruments) pour des aspects techniques et de sonorité.
- respecter le travail du chef en prenant note et acte des remarques dispensées en cours de répétition concernant la partition et l'interprétation de l'œuvre.

GROUPE :

- arriver 5 min avant le début de la répétition, merci !!!
- participer au workshop annuel (généralement 3^e week-end de novembre) ainsi qu'à un maximum d'activités destinées à favoriser l'esprit de groupe (week-ends, after-cantates...).

CONTRIBUTION PRATIQUE :

- participer à la gestion de la saison de concert par la réalisation de tâches d'intérêt commun (voir liste Qui Fait Quoi sur le site)
- participer au montage et démontage du podium (à tour de rôle)
- ranger chaises et pupitres à la fin des répétitions et concerts
- signaler tout changement d'adresse e-mail pour recevoir les communications d'intérêt général
- éventuellement, mettre à disposition de l'asbl des compétences particulières (informatique, recherche de sponsors, etc)

Site internet Chapelle des Minimes :

www.minimes.net (Mot de passe pour l'espace membres : Cantor+14)